

LA FORÊT SÈCHE DE POINTE MAA



DANS LA FORÊT SÈCHE DE POINTE MAA, ON TROUVE...

50 espèces végétales
(29 endémiques dont 15 rares et menacées)

25 espèces d'oiseaux
(16 endémiques)

6 espèces de reptiles
(5 endémiques)

55 espèces de papillons

37 espèces de champignons



1 *Arthroclianthus* sp.
2 *Syzygium pendulinum* (CR)
3 *Ochrosia inventorum* (CR)

LA FORÊT SÈCHE DE POINTE MAA

Souvent confondue avec la savane à niaoulis ou les fourrés à gaïacs, milieu dégradés et pauvres en biodiversité, la forêt sèche est au contraire **riche** d'une flore et d'une faune rares et très **diversifiées**.

La **forêt sèche de Pointe Maa**, située sur une propriété privée de la commune de Païta est l'un des premiers sites en Nouvelle-Calédonie à avoir bénéficié d'actions de protection et de restauration écologique il y a une vingtaine d'années.

Un refuge pour les espèces rares et menacées

La gestion du site de Pointe Maa permet la conservation de populations d'espèces rares et menacées. *Syzygium pendulinum* et *Ochrosia inventorum*, deux espèces en danger critique d'extinction inscrites sur la liste rouge de l'UICN, en sont les principales représentantes.



LA CONSERVATION ET LA GESTION DE LA FORÊT SÈCHE DE POINTE MAA

La **propriétaire**, la **province Sud** et le **Conservatoire d'espaces naturels (CEN) de Nouvelle-Calédonie** mutualisent leurs moyens pour la conservation de la forêt sèche par le biais d'un plan de gestion (2019-2023) qui cadre les actions de protection et de restauration écologique de la forêt sèche de Pointe Maa :

- **Protection physique**
- **Reboisement**
- **Lutte contre les espèces exotiques envahissantes (EEE)**, animales et végétales
- **Amélioration des connaissances** scientifiques (faune, flore)
- **Renforcement de populations d'espèces rares et menacées**
- **Prévention contre les incendies** de forêt



4 **Protection physique** 6 **Lutte contre les EEE**
5 **Plantation** 7 **Suivi**

MISE EN DÉFENS DE LA FORÊT SÈCHE DE POINTE MAA



Un laboratoire pour la restauration écologique des forêts sèches en Nouvelle-Calédonie

Malgré l'impact toujours existant d'espèces exotiques envahissantes, **les actions de protection physique, de régulation et de restauration écologique (plantations) permettent à la forêt sèche de s'étendre** peu à peu sur des espaces occupés par des savanes herbeuses.

Le suivi et l'évaluation des opérations initiées à Pointe Maa permettent d'orienter les actions de reboisement actuelles menées sur l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie.

Extension des forêts sèches après 15 ans de protection/restauration



Sources : Fond imagerie : Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie - Forêts sèches : CEN - Réalisation : PFS-CEN-2021

Les forêts sèches sont un réservoir de biodiversité.

Agissons pour les protéger !



N'allumons pas de feu.



Ne prélevons pas de végétaux et d'animaux dans leur habitat naturel.

N'introduisons pas d'espèces exotiques animales ou végétales.



Sensibilisons notre entourage.

Le site de Pointe Maa est une propriété privée soumise à des règles d'accès : il est interdit d'y entrer sans autorisation.

Le CEN et la province Sud souhaitent attirer l'attention sur la valeur patrimoniale des forêts sèches présentes sur cette parcelle protégée. Elles constituent un véritable réservoir de biodiversité méritant l'intérêt et la vigilance de toutes et tous face à d'éventuelles menaces (fréquentation, piétinement, incendies, espèces exotiques envahissantes animales et végétales) permettant ainsi le maintien de conditions idéales pour la faune et la régénération naturelle des espèces végétales.



La forêt sèche est classée comme écosystème d'intérêt patrimonial dans le **code de l'environnement de la province Sud** (article 232-1).



D'INFOS

Plus d'information sur www.province-sud.nc



Pour plus d'informations, des chiffres clefs et des données cartographiques concernant les actions de protection et de restauration déployées à l'échelle de

la Nouvelle-Calédonie, consultez le **portail cartographique** en ligne via le lien suivant :
<https://cen-foret-seche.georep.nc>

CONTACTS

Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Calédonie

BP 10 - 98860 Koné

Presqu'île de Foué

Standard : (+687) 47 77 04

www.cen.nc

Direction du Développement Durable des Territoires (DDDT province Sud)

Centre administratif de la province Sud (CAPS)

6, route des Artifices

BP L1 - 98849 - NOUMEA CEDEX

Baie de la Moselle

Tél. (+687) 20 34 00

Fax (+687) 20 30 06

www.province-sud.nc

Le CEN tient à remercier la SCI Pointe Ma pour son engagement à conserver ce patrimoine naturel unique et sa participation à l'amélioration des connaissances sur les forêts sèches de Nouvelle-Calédonie au travers de l'accord de partenariat existant depuis 2002.

Réalisation : PFS-CEN-2021

Photographies : ©CEN (sauf mention contraire)